

AMI - appel à manifestation d'intérêt

<https://www.techniques-ingenieur.fr/actualite/articles/un-ami-pour-le-recyclage-innovant-des-plastiques-72972/> **Matthieu Combe**. 2019.

Un AMI pour le recyclage innovant des plastiques

La direction générale des entreprises (DGE) lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur les projets de recyclage chimique et biotechnologiques des plastiques. Objectif : aller plus loin que le recyclage mécanique qui limite actuellement les taux de recyclage. **La France recycle à peine 22 % de ses plastiques. L'Europe a fixé un objectif de recyclage des emballages plastiques à 50 % en 2025 et 55 % en 2030.** Le gouvernement français est plus ambitieux : il espère tendre vers le recyclage de 100 % des plastiques en 2025. Mais les technologies disponibles pour recycler tous les plastiques sur le marché sont insuffisantes. À 99%, il s'agit d'un recyclage mécanique qui entraîne majoritairement une baisse de la qualité des plastiques.

Faire émerger de nouvelles techniques

Le gouvernement veut miser sur le développement de nouvelles techniques de recyclage. Il s'agira d'aider au financement de « *pilotes, démonstrateurs ou unités de recyclage* ». « *Aucune restriction n'est faite sur les technologies qui pourraient être mises en œuvre dès lors qu'elles conduisent majoritairement à la fourniture de matières recyclées* », indique cet AMI. Qu'elles soient chimiques ou biotechnologiques, elles permettent le retour aux monomères de base des plastiques et la séparation des additifs ou contaminants qui perturbent le recyclage actuel. Les techniques éligibles dans cet AMI englobent aussi celles qui produisent de nouvelles matières premières par modification de la structure chimique des plastiques, via « *cracking, gazéification ou dépolymérisation* ». Enfin, elles concernent les techniques de dissolution sélective qui purifient les polymères, sans les dégrader. « *Ces procédés sont basés sur l'utilisation de substances chimiques (solvants), mais aussi sur des méthodes de traitements thermiques et catalytiques pour craquer, dépolymériser ou dissoudre les matières*, précise l'AMI. *La conversion biotechnologique (utilisation d'enzymes) a aussi fait l'objet de développement R&D en France* ». En particulier, l'entreprise française Carbios mise sur le recyclage enzymatique du polyéthylène téréphtalate (PET). L'entreprise canadienne Loop Industries développe pour sa part un procédé de dépolymérisation chimique du même plastique. Et plusieurs entreprises travaillent sur la pyrolyse des plastiques pour les transformer en gaz ou carburant. Cet AMI est directement fait pour accélérer le développement de tels procédés.

Recycler les plastiques des ménages et des entreprises

L'extension progressive des consignes de tri concernera tous les Français d'ici 2022. En plus des 904 000 tonnes collectées en vue de leur recyclage en 2018, les fédérations professionnelles prévoient une hausse de la collecte des déchets plastiques ménagers s'échelonnant entre + 28 % et + 45 % à cet horizon. Soit une augmentation de 150 000 à 200 000 tonnes par an du tonnage à recycler. « *Pour faire face à cette hausse, le développement de techniques de recyclage chimique ou biotechnologique semble indispensable* », estime la direction générale des entreprises. En outre, les nouvelles techniques de recyclage permettraient de traiter les déchets plastiques en mélange des entreprises qui peinent à trouver un repreneur suite à la fin des exportations chinoises. En 2018, la collecte des déchets plastiques a en effet chuté de 14 000 tonnes auprès des entreprises, faisant suite à une baisse de de 20 000 tonnes en 2017. En cause : le manque de solutions techniques compétitives pour recycler ces plastiques de faible valeur économique ou trop techniques. Les projets retenus seront réorientés vers des dispositifs d'aides existants, notamment dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir ou les appels à projets Citeo. Ils pourront aussi être soutenus via d'autres formes en fonction des difficultés identifiées.

